



ENGAGEMENT STAGE PILOTAGE :

*Samedi 6 MARS 2021 avec Julien Gauthier*  
*A renvoyer avant le 1 Mars (!places limitées)*

Formulaire dûment complété avec le règlement (de 80€ à l'ordre de Julien Gauthier) à retourner le plus rapidement possible place limitée à 15 personnes.

Engagement à envoyer à :  
MR Vincent KOORENHOF Guide Fédéral  
Le Bourg Bas Sud  
24210 FOSSEMAGNE

Pour plus de renseignement -> Tel : 06.84.88.18.00

NOM:	MARQUE MACHINE:
PRÉNOM:	N° IMMAT:
DATE DE NAISSANCE:	CYLINDRÉE:
ADRESSE:	ASSURANCE N°:
TEL/EMAIL:	PERMIS N°:

- Pilote 80€ la journée ☐      - repas 15€ ☐

- TOTAL :

Le tarif comprend la journée de stage de pilotage (début 8H30  
adresse :Bouilhems 24210 Montagnac d'auberoche)

Merci de fournir le jour de votre venue votre permis de conduire, votre assurance à jour ainsi que votre carte grise sous peine d'exclusion.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales.

DATE:

SIGNATURE:

## CONDITION GÉNÉRALE :

Article 1: RBD enduro est l'entité organisatrice

Article 2: RBD enduro a souscrit à une assurance responsabilité civile organisatrice.

Article 3: Il n'y a pas de classement ni de chronométrage.

Article 4: L'attestation d'assurance est obligatoire et doit être présentée lors du contrat administratif pour les motos et les Quad.

Article 5: RBD enduro se réserve le droit d'exclure tout véhicule qui ne jugera pas adapté, en mauvais état ou trop bruyant.

Article 6: Les participants s'engagent à payer leur essence, les consommations ou tout extra qui ne serait pas établi lors du devis.

Article 7: Les participants s'engagent à ne commettre aucune dégradation de quelque nature que ce soit dans les établissements, les installations mis à leur disposition et à respecter les autres usagers et les autres participants.

Article 8: La transgression d'un des articles du présent règlement peut motiver une exclusion, l'entité RBD enduro se réserve le droit d'exclure quiconque porterait atteinte au bon fonctionnement de l'organisation ou serez jugés dangereux pour les autres participants.

Article 9: En cas d'exclusion la réservation ne sera pas remboursée et les frais engagés par RBD enduro pour le dit participant resteront dus.

Articles 10: RBD enduro se réserve le droit d'annuler la manifestation pour quelques motifs que ce soit dans ce cas les participants auront droit au remboursement intégral des sommes versées.

Article 11: Tout départ manqué, activité interrompue ou abrégé du fait du participant, d'un accident ou d'un incident ne donnera lieu à aucun remboursement et n'entraîne en aucun cas la responsabilité de RBD enduro, les participants partent conscient des risques auxquels ils peuvent être exposés.

Article 12: RBD enduro se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne les incidents ou accidents corporels ainsi que d'éventuels dégâts occasionnés aux machines ou causés à un tiers les assurances individuelles du participant couvrant ce risque.

Article 13: Les inscriptions ne seront pas remboursées en cas de désistement des participants.

Article 14: Respecter les gestes barrière et la distanciation sociale notamment lors du contrôle administratif le port du masque est obligatoire.